

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ÉTAPE 1 DU PROCESSUS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-U59-16 ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 – PPCMOI – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – CONCERNANT LES BÂTIMENTS PROJETÉS SUR LE LOT PROJETÉ 6 423 871 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA ZONE HA-105 - PROJET INTÉGRÉ D'HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLÉES PHASES 2 ET 3

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 22 novembre 2022, le conseil a adopté le premier projet de résolution suivant :
 - Résolution numéro 2022-U59-16 adopté en vertu du règlement numéro 2015-U59 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Concernant les bâtiments projetés sur le lot projeté 6 423 871 du cadastre du Québec dans la zone Ha-105 - Projet intégré d'habitations multifamiliales isolées phases 2 et 3.

Objet de la résolution

2. Ce premier projet de résolution numéro 2022-U59-16, adoptée en vertu du règlement numéro 2015-U59 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant les bâtiments projetés sur le lot projeté 6 423 871 du cadastre du Québec dans la zone Ha-105 - Projet intégré d'habitations multifamiliales isolées phases 2 et 3 avec les exigences suivantes :
 - Dépôt d'une proposition alternative prenant en considération la préservation d'une bande d'arbres matures le long des lots adjacents au projet ainsi que l'aménagement d'une bande tampon au pourtour du projet par l'aménagement d'un talus et/ou la plantation d'une bande d'arbres en quinconce de type conifères de 7 centimètres de diamètre le long des limites mitoyennes;
 - Dépôt d'un plan de génie civil pour la planification des infrastructures et la gestion des eaux de surface sans impact envers le voisinage, les infrastructures publiques et le lac Légaré;
 - Tout éclairage installé au bâtiment ou à l'intérieur des aires de stationnement projetées devra être constitué de lampes de type DEL de couleur blanc chaud, à défilé absolu et dirigé vers le bas dans un angle 90 degrés;
 - La fenestration aux élévations donnant sur les habitations voisines adjacentes à la rue Bazinet devra comporter un verre givré ou pellicule afin de limiter la visibilité vers le voisinage;
 - Dépôt d'une garantie financière d'un montant de 10 000 \$ par phase additionnelle, ajoutée à la garantie financière de la phase 1 pour un total de 40 000 \$ afin de garantir la conformité du projet et le respect des exigences.

Assemblée publique de consultation

3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 22 novembre 2022, **ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.**
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Modalité pour l'assemblée publique de consultation

5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 8 décembre 2022 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Approbation référendaire

6. Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Zone concernée

7. La zone concernée par le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) est la zone Ha-105 et elle est délimitée par les voies de circulation suivantes :

- Au sud de la rue Savard et au sud-ouest de l'autoroute 15;
- À l'est de la rue Demontigny;
- Au nord de la rue Reid.

Documents à être consultés

8. Le premier projet de résolution et le plan de la zone concernée mentionnée au paragraphe 7 du présent avis, ainsi que la présentation détaillée du projet sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 22 novembre 2022) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 30 novembre 2022.



Anny Després, greffière adjointe